



Conditions lors de l'engagement

Aspirant-e CIFPol-EGP 2025 de la Police cantonale Fribourg

Salaire durant l'école de police, 1^{ère} année (aspirant-e)

Salaire mensuel brut: 5'003.95 francs (selon échelle des traitements 2023)

+ si 1 enfant à charge: 395.00 francs

13 salaires mensuels

Salaire durant l'école de police, 2^{ème} année (policier·ère en formation)

Salaire mensuel brut: Gendarmerie : 5'229.45 francs (selon échelle des traitements 2023)

Salaire mensuel brut: Police de sûreté : 5'430.90 francs (selon échelle des traitements 2023)

+ si 1 enfant à charge: 395.00 francs

13 salaires mensuels

Salaire du ou de la policier·ère dans sa 1^{ère} année de service

Gendarmerie : salaire mensuel brut: 5'643.80 francs (selon échelle des traitements 2023)

Police de sûreté : salaire mensuel brut: 5'867.30 francs (selon échelle des traitements 2023)

+ indemnités de service

+ si 1 enfant à charge 395.00 francs

13 salaires mensuels

Horaire de travail

Durant l'école de police: selon l'horaire de l'école

En tant que policier·ère : 42 h de travail par semaine

Vacances

25 jours jusqu'à 49 ans

28 jours dès 50 ans

30 jours dès 58 ans

Prévoyance professionnelle

Les membres de la Police cantonale Fribourg sont assurés auprès de la caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg. L'âge légal de la retraite est à 62 ans.

Assurances

Les collaborateur·trices sont assurés en cas d'accident professionnel et non-professionnel.